

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE LE 26 JANVIER 2026
À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE
MONSIEUR STEVEN ALLAIN, MAIRE SUPPLÉANT.**

Les conseillers présents :

Caroline Bujold
Marie-Christie Garreau
François Poirier
Marie-Joe Henry
Josée Miousse-Pratte

Sont également présents :

Monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier
Madame Christine Henry, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Est absente :

Madame Josiane Appleby, mairesse.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal*, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil. Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

.....

016-01-2026 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président ouvre la séance à 20 h 00 et invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

017-01-2026 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier-trésorier confirme avoir notifié l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil.

.....

018-01-2026 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Miousse-Pratte
APPUYÉ PAR : François Poirier
et résolu à l'unanimité des membres :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 soient adoptées telles que présentées, et un document explicatif sera publié dans le journal *Le Belgoquois* et distribué à chaque adresse.

.....

019-01-2026 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément au *Code municipal*, la période de questions porte exclusivement sur les prévisions budgétaires.

.....

020-01-2026 CLÔTURE

Il est proposé par la conseillère Marie-Joe Henry et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 08.

Steve Allain,
Maire suppléant

Jordan Charest,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Steven Allain, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....